

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 septembre 2023 - Délibération n° BC20230907

Objet : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE ET D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ENR.

L'an deux mille vingt-trois, le 19 septembre à vingt-et-une heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 12 septembre 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

GAUDY Sylvain – LAPORTE Martine – GRENOUILLET Jean-Yves – MALIVERT Jacques – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : GAILLARD Thierry et NOURRISSEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6	-	-	-	-	-

Vu la compétence intercommunale « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Vu l'intérêt communautaire défini pour les actions de maîtrise de l'énergie : « instauration d'une démarche territoriale intégrée de transition énergétique dans la perspective d'évoluer vers un territoire à énergie positive ».

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023/09/01 en date du 19 septembre 2023 portant attribution du marché de l'étude de définition d'une stratégie et d'un programme de développement des Energies Renouvelables (EnR) ;

Considérant à ce jour l'absence de stratégie intercommunale en matière d'EnR, des sollicitations nombreuses de développeurs, des projets diffus et parfois longs à aboutir, ainsi que des problèmes d'acceptabilité, Considérant également le patrimoine foncier et immobilier de la Communauté de communes, de ses Communes membres et du tissu économique (zones d'activités, sites industriels et artisanaux) et l'explosion des coûts énergétiques ;

Pouvoir choisir, planifier et maîtriser le développement des énergies renouvelables et leurs retombées constitue donc un réel enjeu pour un territoire, particulièrement sur Creuse Sud-Ouest qui vient de s'engager dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Un travail de stratégie et de planification énergétique va être engagé, en référence aux orientations du schéma départemental des EnR, mais également une démarche pré-opérationnelle visant à identifier et à faire émerger les projets de production, et, selon les cas, d'autoconsommation associée.

Pour ce faire, une prestation d'accompagnement et d'aide à la décision permanente avec les Communes membres et les principaux acteurs et partenaires dans le département.

Le Président informe qu'un marché de prestations intellectuelles a été constitué comprenant 2 temps de travail faisant l'objet de 2 tranches distinctes au marché :

-Une tranche ferme, devant aboutir à la définition d'une stratégie et d'un programme d'actions, comprenant 3 phases :

- Phase 1 : état des lieux sur les besoins et le potentiel de développement des EnR, avec, en complément proposition d'une méthode et d'outil(s) potentiel(s) pour suivre et actualiser les données quantitatives recueillies.
- Phase 2 : orientation d'une stratégie intercommunale.
- Phase 3 : définition d'un plan d'actions et études de préfaisabilité associées.

-Une tranche optionnelle portant sur l'organisation du pilotage opérationnel des projets identifiés.

Il s'agira d'une phase opérationnelle intermédiaire, avant travaux, qui reposera sur le rendu de la stratégie et du programme d'actions, pour permettre ensuite de passer du stade projet à la réalisation concrète : étude de structures de portage, identification et demande et collecte de fonds, proposition de gouvernance des projets, etc...

Suite à la consultation lancée, après analyse des offres, le Conseil communautaire a retenu l'offre de la SAS NALEDO Stratégies Publiques, pour un montant total de 52 375 € HT. Ces crédits seront imputés en dépenses d'investissement du budget annexe « énergies renouvelables ».

Le Président informe qu'un accompagnement financier de l'Etat peut intervenir au titre des crédits du fonds vert, notamment ceux relatifs à « l'ingénierie d'animation et de planification pour l'élaboration de stratégies et l'émergence de projets ».

Il présente le plan de financement prévisionnel dans sa configuration la plus favorable :

DEPENSES (en € HT)	RECETTES
Prestation d'ingénierie : étude de stratégie et d'un programme de développement des EnR 52 375,00 €	Etat – Fonds Vert (ingénierie animation et planification) – 70 % 36 662,50 €
	Communauté de communes – 30 % 15 712,50 €
TOTAL DEPENSES 52 375,00 €	TOTAL RECETTES 52 375,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, dans le cadre de sa délégation de pouvoir consentie par le Conseil communautaire pour « Autoriser toutes les demandes de subventions au profit de la Communauté de communes et d'approuver les plans de financements correspondants, ainsi que toute modification de ceux-ci, en conformité avec les autorisations budgétaires ou en vue de faire confirmer des financements permettant l'inscription ultérieure des opérations au budget » :

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'étude de définition d'une stratégie et d'un programme de développement des EnR.
- Autorise le Président à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du fonds vert.
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

